



Photo: Jean-Luc Laporte

## CONNAÎTRE... ET RECONNAÎTRE UN DESIGNER CERTIFIÉ

LOUIS LAPOINTE, DGA, R.G.D.

**B**ien que Montréal ait obtenu de l'UNESCO le titre de Ville de design en 2006, beaucoup reste à faire, souvent par faute de moyens, pour que la reconnaissance de ses professionnels devienne réalité. Mais récemment, plusieurs associations de design ont entrepris des démarches pour définir les bases du processus de certification.

### L'importance de la certification

Parmi elles, les designers graphiques et les designers d'intérieur ont choisi cette option, parallèlement à d'autres associations comme la **Society of Graphic Designers of Canada** (GDC). Le titre de Designer agréé exprime une reconnaissance de la qualité du travail et de l'éthique professionnelle. Une marque de certification est protégée par la Loi sur les marques de commerce, à la suite de son enregistrement à l'**Office de la propriété intellectuelle du Canada** (OPIC). Étant propriété d'une association, la marque demeure un droit d'usage exclusif aux membres qui répondent à ses critères. Mais cette marque de confiance doit peu à peu faire ses preuves. Pour posséder une marque de certification, il faut d'abord mettre sur pied les critères précis qui permettront de reconnaître et d'appliquer celle-ci.

Pour les designers industriels, « obtenir la certification est un processus rigide, comportant plusieurs étapes », nous dit **Mario Gagnon**, président de l'**Association des designers industriels du Québec** (ADIQ). « Pour cette raison, poursuit-il, l'ADIQ peut vraiment affirmer que ses membres agréés possèdent les compétences pour gérer des projets. » Mais force est de constater, note M. Gagnon, que « la reconnaissance est loin d'être naturelle auprès du public, car il n'est pas directement concerné ni sensibilisé à l'apport du designer dans les produits de consommation ».

Selon le site de l'**Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec** (APDIQ), la certification est aussi un sceau de qualité qui protège les clients de ceux qui offrent leurs services sans avoir les compétences requises. Le designer d'intérieur doit avoir reçu une formation

de quatre années dans une institution reconnue et réussir l'examen obligatoire pour devenir membre certifié et être considéré comme un expert dans son secteur d'activité.

Du côté de la **Société des designers graphiques du Québec** (SDGQ), son président **Philippe Lamarre** croit que « toutes les professions du design ont besoin de se professionnaliser. Les gens ont trop souvent une perception des designers comme étant frivoles, plus intéressés par l'air du temps que par l'idée d'aider les humains à communiquer. Le titre de Designer graphique agréé (DGA) fait en sorte qu'il existe des standards de qualité, afin de promouvoir l'excellence de notre profession. Les designers graphiques pratiquent un métier qui est intuitif, donc artistique, mais qui comporte également des enjeux de communication, de psychologie, d'ergonomie, de sémiotique... sans compter toute la connaissance technique, typographique, informatique, etc. Ce n'est pas évident de bien cerner ce qui définit un bon designer graphique, mais c'est le défi que l'on s'est donné ».

### Enjeux et impacts de la certification

Toutes disciplines confondues du design, les enjeux demeurent sensiblement les mêmes. Le *Plan d'affaires* de l'APDIQ les résume particulièrement bien en quatre points :

Développer des stratégies de communication envers le grand public, les gouvernements et les établissements scolaires, en partenariat avec d'autres ordres et associations;

Intensifier la présence des designers d'intérieur de façon nettement plus forte sur la place publique, à l'échelle nationale et internationale;

Approcher les établissements d'enseignement pour inciter les étudiants à participer à des programmes de parrainage;

Susciter l'intérêt des membres étudiants par des assemblées, des activités et la formation de comités, afin de conserver le *membership* et de stimuler l'implication de la relève.

Lorsque les designers graphiques ont entamé le processus d'agrément, il y a quelques années, ils ont tâté le terrain en faisant la promotion de la valeur du titre auprès de leurs membres. « Nos dé-

marches ont reçu un appui incroyable, non seulement de la communauté du design, mais aussi de la part de donateurs d'ouvrage importants publics et privés, mentionne Philippe Lamarre. Personne n'est contre la vertu. Un programme qui fait la promotion de l'excellence en design graphique, qui la certifie en quelque sorte, ne peut que bénéficier à tout le monde. Pour les clients, c'est un sceau de qualité et pour les designers, c'est une manière de démontrer que nous pratiquons une profession qui reconnaît l'excellence par d'autres moyens que des concours annuels. Donc, oui, l'impact existe, mais nous n'en sommes encore qu'aux premiers balbutiements. Plus il y aura de designers graphiques qui obtiendront le titre de DGA, plus celui-ci sera reconnu. »

### Développer des stratégies de communication

**Marie-Claude Robert**, directrice générale de l'**Association des architectes paysagistes du Québec** (AAPQ), précise : « L'on accole encore trop souvent le mot *design* à l'apparence et à ce qui est "tendance", alors que ces critères demeurent éminemment superficiels et ne rendent pas justice à ce qui est essentiel dans le design. Heureusement que, de plus en plus, on établit notre marque auprès des promoteurs immobiliers et des clients qui comprennent l'importance de l'aménagement d'un site bien conçu. Lors d'appels d'offres impliquant des aspects tels que la qualité de protection du paysage et le développement durable, ou encore pour répondre aux exigences de différents ministères, on demande de plus en plus la collaboration d'un architecte paysagiste, membre de l'Association. La sensibilisation du public tarde à se faire, car elle passe plutôt par les promoteurs immobiliers, conscients que les habitants du milieu urbain sont sensibles aux dimensions touchant leur qualité de vie et leur proximité. Le grand public confond encore l'entrepreneur paysagiste qui se concentre sur la construction et l'entretien paysager et l'architecte paysagiste qui intervient à partir de la planification et jusqu'à la réalisation de projets et d'études. »

En ce sens, la directrice générale de l'AAPQ juge le travail de **Mission Design** très utile à la promotion de la profession (lire *FORMES*, vol. 8, n° 5, p. 25). Néanmoins, l'aspect « *design thinking* » inquiète parfois les investisseurs qui y voient les risques financiers mis à l'épreuve lors de l'expérimentation de nouveaux modèles ou de nouvelles approches d'un problème. Le design, créateur de croissance économique et de qualité de vie, doit encore faire ses preuves, car trop souvent on coupe dans les budgets attribués au designer pour les consacrer à d'autres aspects d'un projet. Dans ce contexte, le travail de promotion d'organismes comme **Mission Design** constitue un facteur important.

### Sensibiliser la relève

Bon nombre d'associations comptent sur un *membership* grandissant pour soutenir divers projets et atteindre une masse critique facilitant la reconnaissance de la pratique professionnelle. Mais la motivation à s'impliquer de la part des jeunes professionnels laisse encore à désirer, et établir une continuité devient ardu dans la perspective d'une relève parfois instable. La reconnaissance professionnelle devient alors une priorité, en espérant pouvoir créer un effet rassembleur auprès de la jeune communauté, par exemple en organisant des programmes de mentorat. « Lorsqu'on débute comme designer, notre désir est de faire partie

des meilleurs, d'être reconnu pour notre travail et d'avoir de bons projets ou de bons clients, note Philippe Lamarre. Le titre de DGA incarne toutes ces valeurs, au sens large. Je crois qu'en faisant la promotion du titre auprès des jeunes designers graphiques, ils vont réaliser que cette désignation n'existe pas seulement pour protéger la profession des imposteurs, mais bien pour que l'on se donne des valeurs communes et pour célébrer l'excellence. J'ose croire que c'est quelque chose qui interpelle tous les designers, quel que soit leur âge. »

À ce propos, Mario Gagnon ajoute que « l'ADIQ a géré sa croissance en étant capable de s'ajuster au *membership* en fonction de la communauté. Nous avons créé diverses catégories de membres, tel le membre actif qui répond à toute personne ne travaillant pas nécessairement pour devenir membre agréé, mais ayant un intérêt pour la communauté. Cela peut aussi devenir un incitatif à entreprendre la démarche pour être agréé. »

### Ordre professionnel ou association?

Bien des associations ont tenté de se structurer, en s'inspirant des critères similaires à ceux d'un ordre professionnel. L'ordre demeure un modèle pour bon nombre d'associations qui souhaiteraient bénéficier de structures et de réglementations reconnues par le gouvernement, mais ce statut est très difficile à obtenir, voire impossible. Également, la différence majeure est marquée par leurs rôles, puisqu'une association investit ses efforts pour la promotion de ses membres, alors qu'un ordre vise la protection du public.

« Notre objectif premier est la reconnaissance de la pratique professionnelle de l'architecte paysagiste par la loi québécoise, explique Marie-Claude Robert. À trois reprises, nous avons tenté d'obtenir un ordre à titre réservé, sans succès à cette époque, notre travail ne semblant pas présenter un risque élevé pour la sécurité du public. L'Office des professions favorise désormais les regroupements professionnels où l'Association pourrait être parrainée par une autre organisation ou en devenir une constituante. On a aussi étudié l'option de la certification professionnelle, ce qui pourrait aider à faire reconnaître la profession et ses 600 praticiens. Au premier abord, cette proposition peut paraître originale, mais elle revêt un intérêt certain. En somme, nous nous trouvons à la croisée des chemins. »

Le Québec fut le premier membre de la francophonie à reconnaître légalement la profession d'urbaniste, et 2013 marque le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'**Ordre des urbanistes du Québec**. Le directeur général **Claude Beaulac** nous rappelle que « l'impact fondamental qu'apporte sa reconnaissance professionnelle est un avantage majeur pour les membres, puisqu'elle est une marque de compétence, de crédibilité et de responsabilité professionnelles ». Il ajoute qu'il reste cependant beaucoup à faire pour valoriser le titre auprès des employeurs. « Contrairement aux ingénieurs ou aux architectes, les urbanistes ne disposent pas encore d'actes réservés. Rien n'oblige donc une municipalité à engager un urbaniste pour gérer son territoire. Le titre d'urbaniste est toujours ignoré par la fonction publique québécoise dans ses exigences d'embauche. »

### Et sur le plan national et international?

Selon les disciplines, certaines associations québécoises peuvent être des modèles enviables pour les collègues canadiens, alors que d'autres ont encore du travail à faire pour établir leur reconnaissance. En ce qui concerne les designers

industriels, il existe trois chapitres formant l'association canadienne, soit le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique – le Québec étant l'association ayant le plus grand nombre de membres. De l'avis de Mario Gagnon, la reconnaissance pancanadienne n'est pas véritablement un enjeu ou une nécessité, car le Québec joue déjà un rôle prépondérant.

« Au Canada, observe Claude Beaulac, les lois professionnelles sont très variables d'une province à l'autre. Dans certaines provinces, comme l'Ontario ou récemment l'Alberta, la profession est réglementée. En Colombie-Britannique, par contre, c'est une association professionnelle qui gère la pratique des urbanistes. Au cours des dernières années, les normes professionnelles ont été mises à niveau à l'échelle du Canada. Inspiré des normes québécoises, il existe maintenant un seul processus d'accréditation professionnelle dans les autres provinces canadiennes. Le modèle professionnel québécois est aussi reconnu par d'autres pays, et une entente a même été signée avec la France par le gouvernement québécois sur la mobilité de la main-d'œuvre et la reconnaissance des équivalences pour tous les ordres professionnels. Dans le cadre de cette entente, l'Ordre des urbanistes du Québec a signé un accord avec l'Office professionnel de qualification des urbanistes de France. »

Pour les architectes paysagistes, il en va tout autrement, observe Marie-Claude Robert. « En cela, nous sommes en retard sur l'Europe, surtout celle du Nord qui possède une forme de reconnaissance semblable à la certification. Par exemple, en France, on passe le concours national pour obtenir un diplôme du gouvernement. Au Québec, l'Association fut créée en 1965, alors que ses fondateurs ont profité de l'afflux de nombreux architectes paysagistes formés en Europe et aux États-Unis lors de la réalisation d'Expo 67. Auparavant, les praticiens étaient sous la gouverne des ingénieurs. L'absence de formation universitaire était probablement une contrainte réglée depuis 1968 par la création de l'École d'architecture de paysage. C'est pourquoi, au niveau du processus de reconnaissance de nos membres, on a examiné avec intérêt la reconnaissance professionnelle développée par nos voisins d'Europe, des États-Unis et même du Canada en attendant d'être reconnus ici. » Nul n'est prophète dans son pays...

Ce qu'on remarque pour chaque discipline de design au Québec, c'est la réalité d'une jeune communauté qui se bâtit depuis seulement quelques décennies. On envie les modèles européens, surtout ceux des Scandinaves qui ont intégré le design dans leur culture depuis plusieurs générations. Il faut laisser le temps faire son œuvre, mais on doit investir les efforts nécessaires pour faire reconnaître la contribution du design, toutes disciplines confondues, à la qualité de vie de chaque individu. De plus, un milieu compétitif favorise trop souvent l'isolement des designers qui tentent de protéger leurs acquis.

Avec une augmentation du *membership*, le problème de manque récurrent d'effectifs financiers pourrait être considérablement atténué. De plus, une masse critique accrue de professionnels certifiés permettrait enfin d'imposer une reconnaissance auprès des milieux concernés. Ainsi, souhaite-t-on, la créativité qui a valu à Montréal le titre de Ville de design pourrait désormais être mieux encadrée et soutenue. ■

À consulter, le site [designcertification.org](http://designcertification.org). Des données fournies par **ICOGRADE** ([www.icograda.org](http://www.icograda.org)) énumèrent un ensemble de bénéfices de la certification.

« L'impact fondamental qu'apporte la reconnaissance professionnelle est un avantage majeur pour les membres, puisqu'elle est une marque de compétence, de crédibilité et de responsabilité professionnelles »

Claude Beaulac, Ordre des urbanistes du Québec